

Chapitre 6 : Les risques d'origine technologique



transport de
marchandises
dangereuses

Sous-chapitre 6.1

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) PAR ROUTE

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Le Transport de Matières Dangereuses en Alsace

Une étude commandée par l'Observatoire Régional des Transports d'Alsace et réalisée par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de l'Est a permis de préciser la situation du transport de matières dangereuses en Alsace. En plus de la collecte de données existantes, le CETE a réalisé des comptages de poids lourds transportant des matières dangereuses ainsi qu'une enquête postale auprès des entreprises alsaciennes qui émettent ou reçoivent de tels produits.

- Le pipeline assure le transport d'environ la moitié des 14 millions de tonnes de MD recensées -hors transit- en Alsace et le mode routier devance largement la voie d'eau et le rail.
- Parmi les MD transportées, on trouve 84% de liquides inflammables (surtout des carburants) et 7% de gaz, avec des risques d'incendie, voir d'explosion. Les autres MD, toxiques ou corrosives, représentent des quantités inférieures à 5% du total des flux.
- Pour l'ensemble des gares ferroviaires alsaciennes, le trafic de MD s'élève à environ 1,1 millions de tonnes (concentré principalement à Strasbourg, Reichstett, Thann, Lauterbourg et Herrlisheim), selon les informations transmises par la SNCF. L'axe principal du réseau ferré, l'itinéraire Saverne-St Louis via Strasbourg et Mulhouse, supporte un trafic d'un peu plus de 2 millions de tonnes de MD suivant les sections considérées, dont 1,3 millions en transit sur la liaison Benelux-Italie.
- Sur le Rhin, environ 8 millions de MD ont circulé sur les sections les plus chargées, dont 15% en transit. Une majeure partie des MD sont des produits pétroliers (78%), des produits chimiques (18%) et dans une moindre mesure des engrais (4%). L'activité portuaire alsacienne s'élève à 5,1 millions de tonnes de MD.
- Les comptages routiers effectués sur les itinéraires de transport en MD en Alsace ont dénombré environ 2400 poids lourds (PL) par jour. Les axes les plus empruntés par ce type de marchandises sont : la RN4 Route du Rhin à Strasbourg avec plus de 500 PL/jour, l'A36 au sud de Mulhouse (400 PL/j), l'A4 au niveau du péage (300PL/j), ainsi que l'A35 avec la frontière allemande et au sud de Colmar, la N83 au sud de Strasbourg et la D37 en accès à Reichstett (150 à 200 PL/j). La part du trafic de MD dans le trafic total poids lourds, généralement inférieure à 4% s'élève à 15% sur la RN4 Route du Rhin. Plus de 75% des MD transportées par la route sont des produits pétroliers.

Que sont les matières dites dangereuses ?

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

La signalisation des véhicules

La signalisation spécifique au TMD s'applique à tout type de véhicules (véhicule routier, wagon SNCF, containers ...).

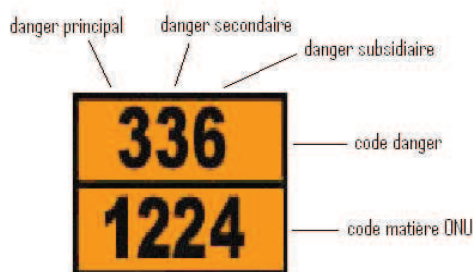
Les transporteurs doivent mettre en place un ensemble de mesures visant à permettre l'identification rapide des matières transportées.

Tout véhicule doit porter à l'avant et à l'arrière une plaque rectangulaire de couleur orange réfléchissante :

• Pour les marchandises emballées, ce panneau orange reste vierge :



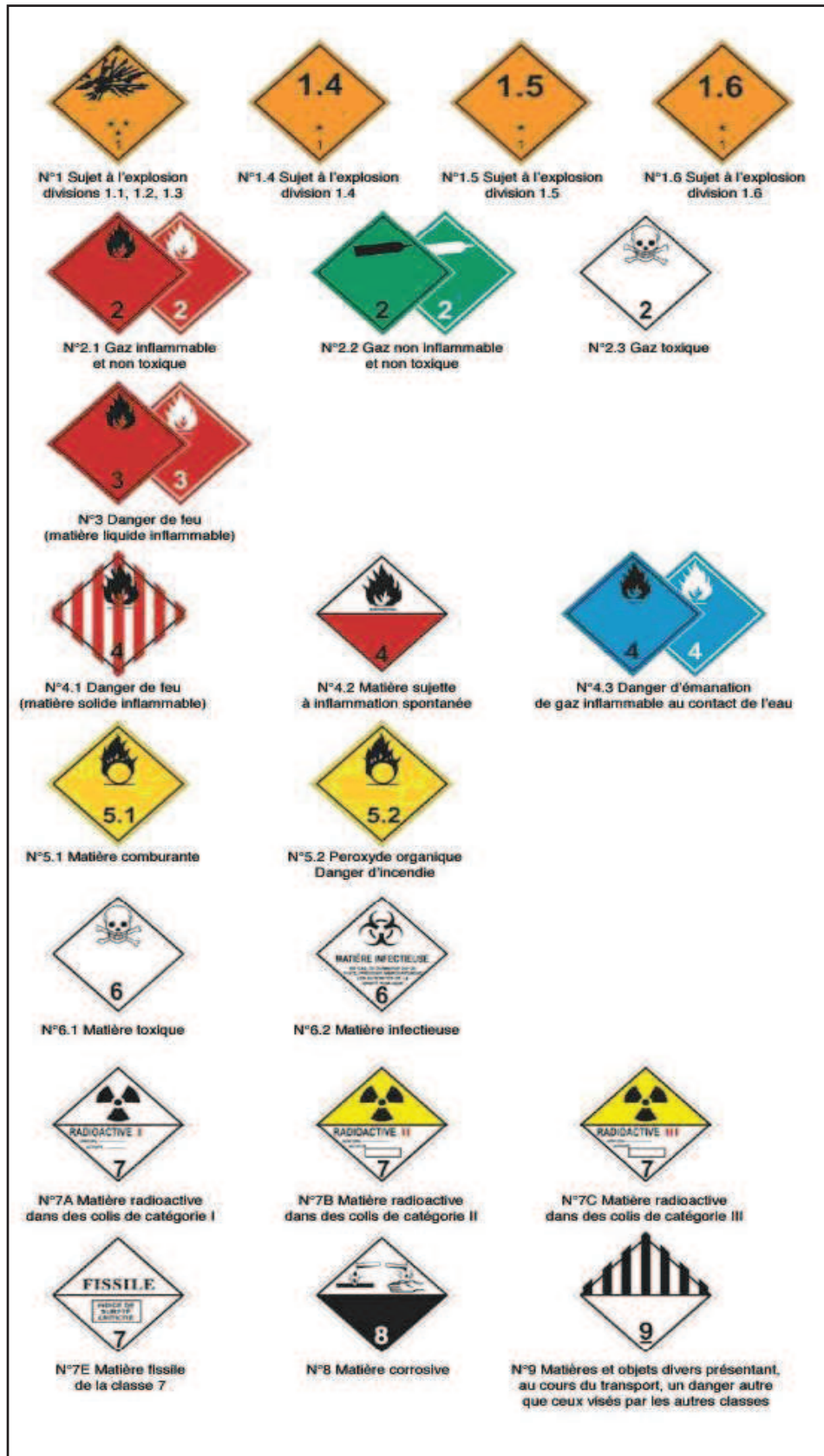
• Pour les citernes, ce panneau est codifié :



Les codes de danger

1 ^{er} chiffre/Danger principal	2 ^e et 3 ^e chiffres /Dangers subsidiaires
0	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante* ou peroxyde*
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
x	Danger de réaction violente au contact de l'eau

Par ailleurs, une autre signalisation, matérialisée par un losange et reproduisant le symbole du danger prépondérant de la matière transportée, indique le danger présenté par le chargement :



Les symboles de danger

A Sultz-les-Bains le transport de matières dangereuses se fait principalement par voie routière.

Le transport de matières dangereuses par camion emprunte essentiellement la RD 422 avec un trafic moyen d'environ 1310 poids lourds par jour (comptages 2009). Selon les produits transportés, les risques sont l'incendie, l'explosion et l'intoxication aux abords immédiats de l'accident.

La prévention des risques liés aux transports de matières dangereuses par la route repose sur des réglementations strictes s'imposant aux transporteurs. Ces réglementations concernent les caractéristiques des véhicules, leur circulation, ainsi que la qualification des entreprises et des conducteurs. Ces dispositions réglementaires varient selon la nature et les quantités de produit transporté.

Les consignes à adopter en cas d'accident de transport de matières dangereuses

<p>Attention</p> 	<p>Avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules) → Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement <p>Pendant :</p> <p>Si vous êtes témoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...) → S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles) → Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner → Obéissez aux consignes des services de secours. <p>Si vous entendez la sirène :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule → Écoutez la radio <p>Après :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant, aérez le local où vous êtes. 						
<p>Les bons reflexes</p>	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="518 1478 694 1668">  Ecoutez la radio </td> <td data-bbox="774 1478 981 1668">  Rentrez rapidement dans un bâtiment </td> <td data-bbox="1029 1478 1276 1691">  Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations </td> </tr> <tr> <td data-bbox="534 1702 686 1881">  Ne fumez pas </td> <td data-bbox="774 1702 981 1892">  Ne pas chercher les enfants à l'école </td> <td data-bbox="1029 1702 1276 1881">  Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence </td> </tr> </table>	 Ecoutez la radio	 Rentrez rapidement dans un bâtiment	 Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations	 Ne fumez pas	 Ne pas chercher les enfants à l'école	 Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence
 Ecoutez la radio	 Rentrez rapidement dans un bâtiment	 Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations					
 Ne fumez pas	 Ne pas chercher les enfants à l'école	 Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence					